

ENSEIGNANTS La recapitalisation de la caisse de pension publique inquiète

«C'est à l'Etat d'effacer son ardoise»

JACQUES GIRARD

Politique salariale, intégration des enfants «à besoins particuliers» dans les classes primaires et assainissement de la caisse de pension des collectivités publiques, les sujets de discussion n'ont pas manqué aux 250 membres du Syndicat autonome des enseignants neuchâtelois (SAEN) réunis hier au Théâtre de Colombier en assemblée générale.

«Dans l'assemblée, personne ne se souvenait de la dernière revalorisation salariale, en termes réels, accordée aux enseignants, c'est tout dire», s'exclame le président du SAEN, John Vuillaume. Les membres du syndicat ont donc accepté à l'unanimité une résolution à l'adresse du Département de l'éducation, de la culture et des sports (Decs) à l'ap-

l'intégration des enfants dits «à besoins particuliers», effectuée depuis quelques années, a suscité l'approbation, elle aussi à l'unanimité, d'une seconde résolution qui sera adressée au Decs. «Nous sommes favorables à l'intégration de ces enfants dans les classes primaires», explique John Vuillaume, «mais il nous faut des moyens adéquats».

L'intégration d'un jeune diabétique ou d'un jeune trisomique ne va pas sans requérir un investissement considérable pour les enseignants, d'autant que les effectifs des classes ne sont pas revus à la baisse. Lorsqu'il y a trois enfants de ce type à accueillir, les enseignants souhaitent disposer du modèle Harmos. Ce concordat aurait dû être soumis au Grand Conseil neuchâtelois au cours de l'année, il devrait l'être finalement au cours de la session de printemps, explique Kira Rothen, vice-présidente du SAEN.

Un groupe de travail cantonal «intégration» a déjà effectué un gros travail préparatoire, sous la forme d'un document complet, maintenant terminé. Mais il faudra des années pour mener à bien cette tâche, ajoute Kira Rothen.

Le refinancement de la caisse de pension des collectivités neuchâteloises préoccupe également les membres du SAEN. Tellement même qu'ils y consacreront prochainement une assemblée générale extraordinaire. Les mesures d'assainissement doivent faire l'objet de négociations entre les enseignants et l'Etat, estime le SAEN. «En l'occurrence, l'Etat s'est trop longtemps défilé sur la Caisse de pension en lui faisant



L'intégration dans les classes primaires des enfants souffrant de handicaps particuliers est l'un des principaux thèmes de discussion qui ont animé les assemblées générales des deux syndicats d'enseignants du canton. LE FIGARO

« Nous sommes favorables à l'intégration des enfants à besoins particuliers, mais il faut des moyens adéquats. »

JOHN VUILLAUME
PRÉSIDENT DU SAEN

pui de leurs revendications. Celle-ci demande un relèvement des salaires – échelonné en raison des difficultés du canton – et que tous les enseignants du primaire à charge de travail égale soient intégrés à une même classe salariale.

notamment porter le poids des indexations et des mises à la retraite anticipée pour les métiers pénibles. Ces cadeaux représentent 200 millions de francs», commente l'administrateur de la SAEN, Pierre Graber. A quoi il faut ajouter une réserve pour fluctuations de valeurs de 270 millions, à charge des employeurs. «L'Etat a failli, il doit donc assumer la part qui lui revient. A lui d'effacer son ardoise, sachant que cela peut, et devra, se faire sur une très longue période».

Pour le reste – le manque global de financement est estimé à près d'un milliard de francs – des discussions doivent être menées «sans tarder» entre employeurs, employés et assurés, en fonction des variantes d'assainissement proposées, ce qui nécessite un effort équilibré partagé entre les différents partenaires, conclut John Vuillaume. ◉

«Le provisoire devient pérenne»

Les membres de la section enseignants du Syndicat suisse des services publics (SSP-EN) étaient également réunis hier dans le cadre de la Journée syndicale, mais à la Maison du peuple, à La Chaux-de-Fonds. La présidence étant à repouvoir depuis deux ans, c'est Thierry Clément qui a dirigé les débats, en tant que président ad interim. Le poste devrait être repouvoir lors d'une prochaine assemblée.

La problématique des relations du corps enseignant avec le département dirigé par le conseiller d'Etat Philippe Gnaegi a suscité de nombreuses interrogations parmi les participants. «Nous avons procédé à un bilan à mi-législature», explique Thierry Clément. «Une forte majorité de nos syndiqués a relevé que ces relations sont fortement marquées du sceau des économies. Nous constatons surtout que les mesures adoptées jusqu'ici à titre provisoire vont devenir pérennes, ce qui ne manque pas de nous inquiéter». Il en va ainsi pour ce qui relève des conditions de travail, des indices horaires, des salaires et des effectifs. «Il ne reste par conséquent presque rien à négocier», dé-

plore Thierry Clément, qui constate que le chef du Département ne fait qu'appliquer la politique d'austérité décidée par le Conseil d'Etat.

Les membres du SSP-EN sont également vivement préoccupés – à l'instar de leurs collègues du SAEN – par le financement de la caisse de pension des collectivités publiques neuchâteloises. Ce financement est fragilisé, relève Thierry Clément, par la chute des marchés financiers: il en va ainsi de toutes les institutions comparables. Mais cette couverture insuffisante résulte surtout de la politique suivie depuis deux décennies par le Conseil d'Etat. «C'est un fardeau dont il porte la responsabilité. Nous demandons par conséquent à l'Etat d'effacer l'ardoise qui lui revient, soit 200 millions de francs, sans compter sa part sur la réserve pour fluctuations de valeurs», martèle Thierry Clément, tout comme son collègue du SAEN. Les membres du SSP-EN demandent également qu'une véritable politique de concertation soit menée à ce propos, au contraire des «bavardages» stériles qui ont eu lieu jusqu'ici. ◉

JGI

TRIBUNAL Le distributeur d'énergie a été débouté par les autorités judiciaires.

Viteos n'échappera pas aux impôts

L'entreprise distributrice d'énergie Viteos a beau remplir le rôle d'un service public, elle doit malgré tout payer ses impôts. Ainsi en a décidé la Cour de droit public du Tribunal cantonal, mettant ainsi un terme à quatre ans procédure judiciaire.

L'histoire commence en novembre 2007, lorsque la fusion des Services industriels de Neuchâtel et des Montagnes neuchâteloises et de Gansa donne naissance à Viteos, une société anonyme de droit privé dont les trois actionnaires sont les communes de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle. La nouvelle née demande alors au Service des contributions une demande d'exonération d'impôts, qui lui est refusée. «La distribution de dividende [aux action-



Viteos devra rattraper ses impôts non payés. ARCHIVES G. PERRÉ

naires] prévue par les statuts est le signe d'une activité orientée vers la réalisation de bénéfices, ce qui exclut qu'un but de service public puisse être reconnu, même si les

destinataires des bénéfices sont des collectivités publiques», précise le Service des contributions.

Viteos demande alors une exonération partielle, mettant en avant qu'elle exerce son activité de distributeur d'électricité en situation de monopole. Là encore, le Service des contributions refuse d'entrer en matière. Le Tribunal fiscal (première instance), après duquel l'entreprise fait recours, est du même avis: s'il est vrai que le marché de l'électricité est largement réglementé, il n'est pas soustrait à toute concurrence, au moins sur le principe, estime-t-il.

Viteos recourt donc en deuxième instance auprès du Tribunal administratif (devenu par la suite la Cour de droit public du Tribunal cantonal). Là en-

core, l'entreprise n'obtient pas gain de cause. Dans un récent jugement, la cour indique que Viteos «assume certes une tâche de service public». Toutefois, «dans la mesure où son activité est essentiellement orientée vers la réalisation de revenus et de profits», elle ne remplit pas les conditions légales pour être exonérée d'impôts.

Par la voix de sa directrice Josette Frésard, l'entreprise indique qu'elle ne recourra pas au Tribunal fédéral. Viteos devra donc s'acquiescer de ses impôts futurs, ainsi que de ceux qu'elle n'a pas payés depuis 2007, faute de taxation. Ce qui ne prend pas la société de court: «Nous savions que ça pouvait nous arriver, nous avions donc provisionné ce risque», indique Josette Frésard. ◉ NHE

PUBLICITÉ

42^e SALON DES ANTIQUAIRES DE LAUSANNE

PALAIS DE BEAULIEU
12-20 novembre 2011

EXPOSITION CULTURELLE
MUSÉE ARIANA
«Cobalt et kaolin»

www.e-antiquites.ch

Ouverture 11h00-20h00 • Di 20: 11h00-19h00 • Nocturnes: ma et je 11h00-22h00

WEGELIN & CO. nationale suisse REAS & CHATAIN ProtectService SA